

Les enfants autorisés à rentrer seuls à leur domicile seront renvoyés à l'heure convenue, si la famille à signalé par écrit l'autorisation de sortie, sur papier libre.

Aucun enfant porteur de maladie contagieuse ne pourra être accueilli sur le centre.

Le centre n'est pas autorisé à donner des médicaments.

Tout enfant dont le comportement présenterait un danger pour lui ou pour les autres se verrait refuser l'accès au centre de façon provisoire ou définitive. Les familles dans cette éventualité seront prévenues par le responsable du centre.

LE PERSONNEL

Des normes d'encadrement doivent-êtré respectées :

- ✓ En accueil de loisirs : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 12 au-delà de 6 ans.
- ✓ 50 % du personnel doit-êtré titulaire du BAFA
- ✓ Agrément de 40 enfants maximum pour les moins de 6 ans

LES INSCRIPTIONS

Pour êtré inscrit, la famille doit fournir l'ensemble des documents demandés sinon l'enfant ne pourra pas êtré autorisé à fréquenter les accueils et ce pour des raisons de légalité. **Toutes pièces manquantes ne permettent pas l'inscription de l'enfant.**

Les pièces à fournir pour l'inscription sont :

1. Feuille de renseignements
2. Fiche sanitaire complétée et signée au dos + photocopies des vaccins
3. Coefficient Familiale CAF ou attestation sécurité sociale
4. Attestation d'assurance scolaire ou assurance responsabilité civile de l'année en cours.
5. Chèque d'adhésion à l'association de 24 € 00 par famille
6. Chèque de caution de 150 € 00 par enfant inscrit

L'adhésion est valable pour l'année civile, c'est-à-dire du 1 janvier au 31 décembre. Elle est donc renouvelable au premier janvier de chaque année.

Le chèque de caution fait parti des éléments d'inscription obligatoire pour accepter l'enfant au centre. Il sera encaissé après la troisième relance.

Il sera dans ce cas précis demandé aux familles d'établir un nouveau chèque de caution pour que l'enfant soit de nouveau accueilli.

Pour les familles n'ayant pas de carnet de chèques, soit elles remettent un chèque de banque, soit elles payent le séjour au moment de l'inscription et au plus tard le matin d'arrivée de l'enfant.

Pour tous changements : adresse, téléphone ou situation familiale, la directrice doit être avertie pour le suivi administratif et surtout dans un souci de sécurité pour l'enfant.

La mise à jour de l'assurance et de la fiche sanitaire est à faire en septembre de chaque année. Sans assurance, l'enfant ne pourra pas être accepté au centre.

LES RESERVATIONS

L'accueil de loisirs

La réservation peut se faire de vive voix, par téléphone, par mail atalante.association@wanadoo.fr ou sur l'espace citoyens : <https://www.espace-citoyens.net>. Vous trouverez la procédure sur notre site internet (latalante.jimdo.com)

En cas de dépassement de la capacité d'accueil du centre, ce dernier se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce pour rester dans le cadre légal du taux d'encadrement. (80 enfants au total sur le centre dont 40 enfants de moins de 6 ans).

✓ Réservation occasionnelle :

L'inscription se fait au plus tard 48h avant la venue de l'enfant (soit le lundi midi pour le mercredi suivant et le jeudi midi pour le lundi suivant), afin de pouvoir commander les repas. **Afin d'être sur d'avoir une place pour votre enfant, il est conseillé de réserver 8 jours avant l'accueil de l'enfant.**

L'enfant non inscrit dans les délais pourra être refusé.

✓ Réservation permanente :

Pour les enfants venant à l'année, il y a possibilité de s'inscrire sur une liste automatique en début d'année scolaire. L'enfant est inscrit automatiquement chaque mercredi de toute l'année (uniquement les mercredis, **pas les vacances scolaires**) sans que les parents aient de démarche à faire. En cas d'annulation d'une journée, prévenir dans un délai de 48h.

Un enfant inscrit sur la liste automatique et ne venant pas 2 mercredis de suite sans que le centre soit prévenu sera automatiquement radié de la liste et la pénalité ½ journée repas sera appliquée.

❖ Pour les petites et grandes vacances

✓ Réservation obligatoire : 8 jours avant la venue de l'enfant

Avant chaque vacances un fly est affiché sur le panneau d'affichage des écoles du Sud Oléron. Les programmes sont également consultables **sur le site latalante.jimdo.com et en version papier au centre de loisirs.**

De même que pour les mercredis, la réservation peut se faire de vive voix, par téléphone, par mail atalante.association@wanadoo.fr ou sur l'espace citoyens : <https://www.espace-citoyens.net>. Vous trouverez la procédure sur notre site internet (latalante.jimdo.com)

Toute journée réservée (mercredis ou vacances), non annulée 48H avant, {24H pour des raisons médicales} sera pénalisée : ½ journée, plus le repas.

Pour la ½ journée repas la pénalité sera du montant du repas. Sans certificat médical, la pénalité sera appliquée.

Je vous rappelle que sans cette inscription, l'accueil de votre enfant peut-être refusé sur la structure mais aussi au ramassage du bus. Pour deux raisons soit le repas n'est pas commandé, soit nous sommes au maximum du taux réglementaire jeunesse et sport. **Agrément de 40 enfants pour les moins de 6 ans.**

LA FACTURATION

La facture est envoyée au domicile des familles en début de mois.

Une pénalité est appliquée aux familles arrivant après la fermeture du centre soit 10€ du quart d'heure entamé.

LE PAIEMENT DES FACTURES

Le paiement des factures se fait, soit directement au centre de loisirs, par courrier adressé à : Association l'Atalante, 30 avenue du Débarquement, 17370 – Saint Trojan les Bains ou par virement bancaire.

Les factures sont à régler par chèque au nom de l'Atalante, en espèces ou virement dès réception et jusqu'à la fin du mois en cours. Au-delà de ce délai, l'association se réserve le droit d'utiliser le chèque de caution.

En cas de difficulté de paiement l'Atalante reste disponible pour trouver avec les familles une solution qui conviendrait aux deux parties pour échelonner la dette dans un délai raisonnable.

L'association se réserve le droit de refuser un enfant dont la famille ne serait pas à jour de ses factures.

Une lettre en recommandée avec accusé de réception notifiera aux familles cette décision.

Si la situation devait perdurer, l'association serait alors dans l'obligation de demander recouvrement de la somme due par un cabinet de recouvrement.

Les tarifs sont consultables sur notre site : latalante.jimdo.com

INFORMATIONS DIVERSES

Les objets personnels (jouets, bijoux, téléphone, MP3...) sont fortement déconseillés. **L'équipe ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de dégradation, idem pour tous vêtements non marqués au nom de l'enfant.**

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait-être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

Toute famille au comportement déplacée vis-à-vis du personnel du centre, d'un enfant et/ou autre ne pourra plus voir son enfant accueilli.

Dans toute situation conflictuelle l'Atalante sera force de dialogue et d'ouverture.

ACCUEIL DES FAMILLES

Les familles sont accueillies tous les jours. Il est cependant fortement conseillé de téléphoner avant de venir, afin de s'assurer de la présence ou de la disponibilité de la directrice.

Le bureau de l'association se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.

Le 01 janvier 2024

Les partenaires du centre de loisirs sont :



30 Avenue Du Débarquement
17370 - SAINT TROJAN LES BAINS
Tél. : 05 46 76 57 06 (centre de loisirs)
Atalante.association@wanadoo.fr
N° de siret : 34784074600023

Code Portail : 1090 A



Règlement intérieur

Année 2024

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs, sont deux prestations proposées par l'association l'Atalante, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Elle permet aussi aux enfants d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles et de vivre un temps de détente et de loisirs.

L'Atalante est agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour le périscolaire et pour l'accueil collectif de mineurs, ainsi que par la Protection Maternelle et Infantile de Charente Maritime.

LE PROJET EDUCATIF

Les intentions éducatives des organisateurs sont les suivantes :

- Vivre ensemble (tolérance, respect, ouverture aux autres, acceptation de la différence)
- Respect de l'environnement.
- Encourager l'autonomie
- Valoriser les temps de vie

LE FONCTIONNEMENT

Le centre de loisirs accueille les enfants de 2 ans ½ (**si ils sont inscrits à l'école et qu'ils sont propres**) et jusqu'à 12 ans et de 11 à 15 ans pour les ados Action Jeunes.

Il est **ouvert** les mercredis, petites et grandes vacances **de 7h30 à 18h30**.

L'accueil se fait à la journée, la demi-journée, avec ou sans repas.

La demi-journée se termine à 12h sans repas ou 14h au plus tard pour le matin avec repas. L'après midi l'enfant n'est accueilli qu'à partir de 13h30.

Pour une question d'égalité entre les enfants, aucun repas fourni par la famille ne sera accepté. Aucun régime particulier sans avis médical ne sera pris en compte.